

TRIATHLON CLUB DE LA VOLOGNE



Règlement du CROSS DUATHLON de BRUYERES 2019

Le Cross Duathlon de Bruyère est une épreuve organisée par le Triathlon Club de la Vologne, club de Triathlon et des disciplines enchainées. L'épreuve est agréée par la Fédération Française de Triathlon (FFTRI).

Art.1 : Accueil

Toutes les courses sont ouvertes aux licenciés et non licenciés suivant règlement FFTRI.

Art.2 : Application

Le fait de s'inscrire à l'une des épreuves du Cross Duathlon de Bruyères, implique l'obligation de se conformer à la réglementation générale de la Fédération Française de TRIATHLON, consultable en ligne sur le site <http://fftri.com/reglementation-sportive>, aux instructions qui seront données par l'organisation et l'arbitre principal et vaut acceptation du présent règlement.

Art.3 : Programme

Programme, sous réserve de modifications par l'organisation, consultable en ligne sur le site :

Epreuves	Jeune 1 Né(e) de 2010 à 2013	Jeune 2 et 3 Né(e) de 2006 à 2004	S Né(e) avant le 31 Déc. 2003
	Mini-poussin + Poussin + Pupille	Benjamin + Minime	Cadet à Vétéran
Relais	Non	Non	Oui
Distances	250m - 1Km - 250m	750m - 4Km - 750m	4Km - 12Km - 2Km
Ouverture retrait des dossard	10 H 00	10 H 00	8 H 00
Fermeture retrait des dossard	11 H 00	11 H 00	9 H 00
Briefing	12 H 05	11 H 20	9 H 15
Départ	12 H 15	11 H 30	9 H 30
Barrière horaire CAP	/	/	11 H 00
Protocole	13 H 15	13 H 15	13 H 15

TRIATHLON CLUB DE LA VOLOGNE



Art.4 : Inscription

Les inscriptions seront limitées pour chacune des courses suivantes :

- Course S limitée à 200 concurrents
- Course des Avenir 1 et Avenir 2 limitée à 100 concurrents pour chacune des courses

Inscription en ligne avec paiement sécurisé sur le site :

La date limite des inscriptions est fixée à 20h00 le vendredi 03 Mai 2018.

Le montant de l'inscription en ligne est de :

Epreuves	Jeune 1 Né(e) de 2010 à 2013	Jeune 2 et 3 Né(e) de 2006 à 2004	S Né(e) avant le 31 Déc. 2003
	Mini-poussin + Poussin + Pupille	Benjamin + Minime	Cadet à Vétéran
Tarifs licencié FFTRI compétition	5€	8€	15€
Tarifs non licencié et licencié FFTRI loisir	7€	10€	17€
Tarif relais licenciés FFTRI compétition	/	/	20€
Tarif relais non licenciés FFTRI	/	/	22€

Majoration pour les inscriptions sur place aux courses S de 5€ et aux courses jeunes de 2€.

Toute inscription est définitive et non remboursable sauf sur présentation d'un certificat médical, au plus tard 3 jours avant le jour de l'épreuve.

TRIATHLON CLUB DE LA VOLOGNE



Art.5 : Annulation – Modification

L'organisation se réserve le droit d'annuler l'épreuve en cas de force majeure ou de modifier le parcours si cela s'avère nécessaire.

En cas d'annulation, les frais d'engagement seront alors remboursés aux concurrents, déduction faite d'un montant de 50% pour frais fixes d'organisation.

Art.6 : Retrait des dossards

Lors du retrait des dossards, les participants doivent OBLIGATOIREMENT présenter à l'organisation :

- Pour les non licenciés FFTRI et les licenciés FFTRI loisir :

O un certificat médical de pratique sportive avec la mention obligatoire « pratique en compétition » (quel que soit le sport) de moins d'un an (date de la course) ou une licence mentionnant la pratique d'un sport en compétition de n'importe quelle fédération. O le PASS compétition signé

- Pour les licenciés FFTRI : licence en cours de validité

- Pour les mineurs : une autorisation parentale en plus des conditions décrites ci-dessus.

Tout manque de justificatif interdira le retrait du dossard et ne donnera lieu à aucun remboursement.

Art.6 : Avant et après course

Chaque concurrent devra mettre en place son matériel, principalement VTT + Casque, dans le parc à vélo dès son ouverture jusqu'à l'heure du briefing. Seuls les concurrents auront l'accès au parc à vélos. Le retrait du matériel du parc à vélo après la course se fera après l'arrivée du dernier concurrent et sur présentation du dossard.

TRIATHLON CLUB DE LA VOLOGNE



Art.7 : Sécurité

Chaque concurrent qui participe à la compétition, le fait sous sa propre responsabilité (ou celle de ses parents pour les mineurs).

- Sur la partie vélo le concurrent s'engage à respecter le code de la route et le port du casque à coque rigide jugulaire attachée.
- L'athlète est responsable de son équipement et doit s'assurer que celui-ci est conforme aux règles. Il doit connaître les parcours balisés par l'organisateur qui s'engage à le réaliser dans les meilleures conditions de sécurité (rubalise, affichage des portions techniques, à risque, changements de direction...). De ce fait, si le concurrent quitte le parcours, il est tenu de revenir par ses propres moyens à l'endroit même où il l'a quitté. Dans les cas d'erreur de parcours, seul le concurrent est responsable.
- L'organisation décline toute responsabilité quant aux dégradations des effets personnels qui pourraient se produire pendant la manifestation, ainsi qu'aux accidents dus au non-respect du code de la route, des consignes de sécurité des organisateurs, des signaleurs ou services de police. En cas de manquement à ces règles, en aucun cas l'athlète ou un accompagnateur ne pourra faire valoir de droits quelconques, vis-à-vis de l'organisateur.
- Il est interdit aux concurrents de recevoir aucune aide extérieure à l'organisation, sous peine de disqualification par les arbitres.
- Les concurrents sont informés que les passages techniques doivent être franchis en toute sécurité. Le parcours VTT se déroule en terrain varié.
- Le concurrent s'engage à faire preuve de sportivité et traiter les autres concurrents, les officiels, les bénévoles et les spectateurs avec respect et courtoisie (avant, pendant et après la course). Tout comportement contraire à l'éthique sportive sera sanctionné et passible d'une disqualification.

TRIATHLON CLUB DE LA VOLOGNE



Art.8 : L'aire de Transition

- L'aire de transition est clairement balisée et fermée.
- La zone de relais des équipes est clairement identifiée.
- Les emplacements des concurrents sont clairement identifiés. Ils devront limiter le matériel introduit dans l'aire de transition à celui strictement nécessaire à la course. Un espace consigne est mis en place à cet effet qui sera identifié.
- Une ligne au sol délimite l'entrée et la sortie de l'aire de transition.
- L'aire de transition est ouverte et surveillée 45 minutes avant le début de la 1ère course, et jusque 30 minutes après l'arrivée du dernier concurrent sur la dernière course.
- L'accès à l'aire de transition est interdit au public ou accompagnateurs. Seuls les concurrents munis d'un dossard y auront accès.
- L'accès à l'aire de transition pour la récupération du matériel est soumis à la restitution de la puce de chronométrage ou du dossard contrôlé par le marquage corporel. En cas de perte ou non restitution de la puce, le concurrent devra s'acquitter du montant de celle-ci pour rembourser le prestataire de chronométrage. (Tarif donné par le prestataire le jour de la course).
- Les vélos sont contrôlés à l'entrée de l'aire de transition et ne peuvent plus en ressortir avant le départ de l'épreuve.
- Les changements de tenue doivent impérativement s'effectuer dans l'aire de transition.
- La nudité est interdite.
- Tous les déplacements se font dans les allées prévues à cet effet.
- Les déplacements avec le vélo s'effectuent dans l'aire de transition obligatoirement à pied, vélo à la main. Une ligne au sol délimite l'entrée et la sortie de l'aire pour application de cette règle. Le concurrent met le casque sur sa tête et attache sa jugulaire **avant** de prendre son vélo. Il ne peut détacher celle-ci qu'après avoir replacé son vélo à son emplacement lors du changement de discipline.
- Les concurrents ou leur matériel ne doivent pas gêner les autres. Ils ne doivent pas déplacer, déranger l'équipement d'autres athlètes.

TRIATHLON CLUB DE LA VOLOGNE



- L'organisation décline toute responsabilité quant aux vols ou dégradations des effets personnels entre concurrents qui pourraient se produire dans l'aire de transition.

Art.9 : Environnement

- Chaque concurrent s'engage à respecter l'environnement et à ne jeter aucun déchet sur les parcours (ex : emballage de barres énergétiques).
- Le non-respect se traduira par des pénalités ou disqualification.
- Des zones de propreté seront mises en place sur les parcours (jets de déchets interdits en dehors de ces zones).

Art.10 : Arbitrage

- Un arbitre principal a été nommé. Il est responsable de l'organisation de l'arbitrage du Cross Duathlon.
- Les arbitres font partie intégrante de la manifestation. Ils ont pour mission de faire respecter la réglementation de course de la FFTRI.
- L'arbitrage se veut dans un premier temps éducatif afin d'accompagner pédagogiquement le participant, avant d'être répressif.
- L'arbitre privilégiera la remise en conformité des concurrents. Il tiendra également compte de l'intention du concurrent et agira en conséquence.

TRIATHLON CLUB DE LA VOLOGNE



Art.10 : Remise des prix

L'organisation récompensera :

- Les 3 premiers de chaque catégorie de chaque course enfants et jeunes (Filles/Garçons)
- Les 3 premiers : au scratch, des - de 18 ans, des plus de 40 ans, des courses S et M (Femme/Homme)
- La première équipe des courses relais et relais mixte

Art.10 : Droit à l'image

- Chaque concurrent de par son inscription à l'une des courses accepte l'utilisation de son image par l'organisation ou toute entité ayant reçue l'accord de l'organisation, sur tout type de support, sans limite de temps. L'organisation est libre du droit d'image sur les photos ou vidéos prises à des fins publicitaires ou commerciales.